

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021**

Le maire, Jean-François Gonçalves, a réuni le Conseil Municipal à 20h en mairie en session ordinaire.

**Membres du Conseil Municipal présents :**

- Jean-François GONCALVES (Maire)
- Gilles BERGEAL (Adjoint)
- Sylvia BACHELLERIE (Conseillère municipale)
- Cathy DELBEGUE (Conseillère municipale)
- Caroline ESPARGILIERE (Conseillère municipale)
- Emilie GABET (Conseillère municipale)
- Willy GRUNEISEN (Conseiller municipal)

**ORDRE DU JOUR :****01) Désignation du secrétaire de séance**

Gilles BERGEAL est désigné Secrétaire de séance.

**02) Signature du registre des délibérations****03) Délibération Modificative au budget 2021**

Les 25 000 € de travaux sur la route de la Combe Haute sont inscrits en investissement avec un budget en section Investissement s'équilibrant désormais à 56 649 €. Ces travaux sont subventionnés par le département à hauteur de 15 000 €.

=> **Approbation à l'unanimité.**

**04) Délibération pour encaissement d'un chèque de Haut-Débit Ventadour**

L'association HDV remboursant les frais de raccordement à la fibre de ses abonnés, la mairie reçoit un chèque de 64 € équivalent aux frais facturés par l'opérateur Nordnet.

=> **Approbation à l'unanimité.**

**05) Délibération pour rétrocession d'un chemin communal à la famille MOTHERE**

Le maire Jean-François Gonçalves propose de rétrocéder une portion d'un chemin public dans le cadre d'une vente immobilière à Puyhabilier, au bénéfice de la famille MOTHERE. La surface concernée représente 72 m<sup>2</sup> pour un prix de 36 €. Cette opération correspond à une régularisation d'occupation du domaine public effective et non contestée depuis les années 1970 par la famille MOTHERE sur une portion de chemin public abandonnée par la commune et plus entretenue par celle-ci.

=> **Approbation à l'unanimité.**

**06) Délibération engagement de travaux à la salle polyvalente**

Dans le cadre du plan de relance initié fin 2020 dans le département, la commune s'est positionnée sur un dossier d'amélioration de la performance énergétique de sa salle polyvalente (huisseries et radiateurs pour un montant de 15 000 € environ). Ces travaux, co-financés par l'état (4 350 €) et le département (4 500 €), avec un reste à charge pour la commune de 3 250 €, doivent être engagés dès 2021 et le maire Jean-François Gonçalves propose de débiter par la phase de diagnostic énergétique.

=> **Approbation à l'unanimité.**

**07) Délibération pour la création d'une commune nouvelle**

Depuis de nombreux mois, les élus des deux communes concernées ont travaillé à la création d'une commune nouvelle entre LE JARDIN et MONTAIGNAC Saint HIPPOLYTE. Après des courriers d'information et deux réunions publiques, la dernière étape à cette création consiste au vote d'une délibération à bulletin secret sur la création de la commune nouvelle dans chaque conseil municipal. Après lecture de la proposition de délibération, le Maire met au vote celle-ci. Le résultat du vote qui valide cette décision est de :

6 VOIX POUR et 1 CONTRE

=> **La délibération pour la création de la commune nouvelle est adoptée.**

**08) Délibération pour donner un nom à la commune nouvelle**

La procédure implique également que chaque conseil municipal délibère pour donner un nom à la commune nouvelle. Le nom de MONTAIGNAC SUR DOUSTRE est proposé car sorti majoritaire du vote de la population des deux communes et des membres des deux conseils municipaux réunis en plénière. Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

4 VOIX POUR MONTAIGNAC SUR DOUSTRE,

1 VOIX CONTRE

2 NULS

=> **La délibération pour donner le nom de MONTAIGNAC SUR DOUSTRE à la commune nouvelle est adoptée.**

**09) Points sur les travaux communaux**

- **Route de la Combe Haute** : comme vu précédemment, ces travaux vont être réalisés très prochainement par l'entreprise EUROVIA.
- **Cimetière** : la procédure de reprise des concessions s'achève et va concerner de façon définitive une dizaine d'entre elles. Plusieurs types de travaux seront ensuite envisagés en fonction du budget disponible (ossuaire, colombarium, jardin du souvenir...).
- **Eclairage public** : deux lampadaires sont défectueux à Puyhabillier mais l'ancienneté des matériels empêche le remplacement des ampoules. INEO propose de solutionner le problème avec du matériel d'occasion plus récent et doit proposer un devis.

### 10) Questions diverses

- **Chats errants** : la solution n'est pas simple à mettre en œuvre et un partenariat avec la fondation 30M d'Amis est à l'étude pour la stérilisation des femelles.
- **Organisation bureaux de vote élections départementales et régionales** : le maire propose au conseil municipal un planning de permanences.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire  
JF GONCALVES

